



PÉNIBILITÉ UNE ÉTUDE RÉVÈLE L'IMPORTANT TAUX DE STRESS DES PARAMÉDICAUX

Alors que le gouvernement planche sur une réforme de la santé au travail, une étude sur la pénibilité de l'exercice professionnel des praticiens de santé libéraux affiliés à la Carpimko (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues) met en lumière la pénibilité physique et psychologique de ces métiers.

Cette étude a été réalisée entre fin juin et mi-juillet 2020 par le cabinet **Stimulus**, à la demande de la Caisse, dans la perspective de la réforme des retraites et du projet de loi sur la santé au travail. Un questionnaire a été adressé aux 230 000 professionnels affiliés à la Carpimko. 12 671 personnes (dont 3 597 kinésithérapeutes) y ont répondu. Puis **Stimulus** a mené des entretiens individuels et réalisé "10 demi-journées d'observation sur le terrain".

Deux aspects ont été examinés : "la pénibilité physique, en fonction de 9 critères" (manutentions manuelles, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes et travail répétitif) et "la pénibilité mentale, qui peut être à la fois cognitive et émotionnelle et est définie, de manière très générale, comme les conséquences sur la santé de facteurs

susceptibles d'affecter le psychisme des individus", peut-on lire dans la synthèse de l'étude.

Le constat, "inquiétant", n'étonne pas Marie-Anne François, présidente de la Carpimko. "Les paramédicaux subissent une forte pression car ils doivent répondre à une demande de soins très importante." Sans compter, pour les kinésithérapeutes, "une charge mentale importante liée à la charge émotionnelle des séances et à la relation soignant/soigné", souligne Michael Saïd, du cabinet **Stimulus**.

Les kinésithérapeutes durement touchés, physiquement et mentalement

31 % des kinésithérapeutes présentent un certain niveau d'hyperstress, un taux moins élevé que la moyenne des répondants (38 %). Les plus exposés sont les femmes, les 40-59 ans, avec au moins 11 ans d'ancienneté dans le métier (plus les professionnels avancent en âge, plus ils sont usés par leur métier), ceux et celles qui travaillent en milieu rural et cumulant 2 à 4h de déplacements par jour. Les régions Paca et Grand-Est semblent particulièrement concernées. Dans le questionnaire étaient proposés 54 items relatifs à 11 sources de facteurs de risques psychosociaux au travail : organisation, changement, sens du travail, reconnaissance, soutien, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, etc. Voici les facteurs qui pèsent le plus sur le moral des kinésithérapeutes : 79 % ont le sentiment de manquer de temps pour arriver à faire tout leur travail (pourtant, 91 % d'entre eux travaillent plus de 10h par jour), 77 % trouvent leurs conditions de travail épuisantes en termes de charge mentale, 68 % pensent encore à leur travail quand ils sont rentrés chez eux, 59 % s'inquiètent pour leur santé physique, 55 % ont l'impression de toujours travailler dans l'urgence, et 54 % trouvent leurs conditions de travail déstabilisantes sur le plan émotionnel.

Parmi les facteurs de pénibilité, 87 % des kinésithérapeutes citent le fait de réaliser des efforts ou des tâches physiquement pénibles. 88 % soulignent que leur métier implique de s'adapter sans cesse. 85 % estiment que leur rémunération n'est pas

LA COVID-19 N'A RIEN ARRANGÉ

"La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses, mais c'était déjà compliqué avant. Cela fait longtemps, par exemple, que la situation est extrêmement tendue sur le plan psychologique pour les orthophonistes, comme pour les kinésithérapeutes. Les contraintes imposées par la Covid-19, nous les avons intégrées. Elles font désormais partie d'une routine. Ce qui est énervant, c'est que les 5 ou 10 minutes que nous passons à désinfecter le cabinet, c'est autant de temps en moins avec le patient ou la famille. Ça ajoute du stress, et pour l'esprit comme pour le corps, ce n'est pas sans conséquences", analyse Marie-Anne François.



cohérente avec le travail accompli. D'ailleurs, 71 % sont régulièrement inquiets concernant leurs revenus. 74 % souffrent de leurs horaires contraignants. 69 % ne se sentent pas soutenus moralement, et 55 % pas reconnus par les autorités publiques.

Le cabinet Stimulus a utilisé l'échelle de Maslach pour étudier leur niveau d'épuisement professionnel. Résultat : 67,9 % présentent un certain niveau d'épuisement (39 % un niveau sévère) et 52,8 % présentent des manifestations de burn-out. 20,3 % d'entre eux sont sans doute dans un état de burn-out pathologique et 4,8 % de burn-out très sévère.

Au niveau de la pénibilité physique, la pratique des masseurs-kinésithérapeutes contribue à l'usure physique de leur principal outil de travail : leur corps. Ils doivent gérer ce capital et un masseur-kinésithérapeute qui ne prendrait pas conscience de cet enjeu pourrait se voir limité dans ses capacités de soins, et potentiellement à terme être incapable d'exercer son activité. "Chacun doit gérer son capital physique pour pouvoir tenir toute sa carrière et continuer à réaliser tous les actes demandés. C'est de plus en plus difficile à mesure que le professionnel avance en âge. Certains kinésithérapeutes, par exemple, ne font plus de massages car leurs mains les font trop souffrir", commente Marie-Anne François.

Les 2 postures pénibles qui concernent le plus de répondants sont debout et penché en avant. Ce facteur est accentué par la problématique des domiciles, avec des patients moins autonomes, moins mobiles dans des environnements incompatibles avec certaines prises en charge. Il est quasiment impossible,

d'après les masseurs-kinésithérapeutes interviewés, de faire son travail en respectant les principes de prévention en termes de positions de travail.

Des arguments pour aménager la fin de carrière des paramédicaux

Forte de ces chiffres, "la Carpimko formulera éventuellement des propositions pour amender le projet de loi de santé au travail, si les syndicats le souhaitent", annonce Marie-Anne François, qui précise : "Avec cette loi sera mise en place une médecine du travail pour les libéraux, ce qui nous permettra à terme d'avoir des données sur leur santé". Par ailleurs, dès que le projet de réforme des retraites reviendra à l'Assemblée, "*nous plaiderons pour un aménagement de la fin de carrière, à la manière de ce qui est possible pour les salariés. Il convient également d'envisager la prise en compte de la pénibilité physique des professions libérales* sur le modèle du compte professionnel de prévention pour les salariés".

Dans ce contexte, la Caisse attend des syndicats qu'ils relaient l'information et l'aident à faire pression sur les parlementaires. C'est urgent, pour ce qui concerne la loi de santé au travail : "Ils sont très occupés par la campagne pour les URPS, ce que je comprends, mais il faudrait qu'ils se rendent disponibles pour nous aider à porter des amendements !", insiste la présidente de la Carpimko.

Pour l'instant, la Caisse ne prévoit pas de proposer de nouveaux services à ses affiliés, ce qui la contraindrait à augmenter les cotisations.

SOPHIE CONRARD

